JUSTITIA ET PACE INSTITUT DE DROIT INTERNATIONAL

Session d'Edimbourg – 1904

Recours à la Cour permanente d'Arbitrage

(Rapporteurs : MM. Ernest Roguin, Alcide Darras et Georges de Seigneux)

L'Institut de Droit international

Estime qu'au cas d'interprétation divergente des conventions internationales, il y a lieu pour les gouvernements, de recourir à l'intervention de la Cour permanente d'Arbitrage à La Haye.

*

(26 septembre 1904)